Deuxième Année. — Numéro 139. CINQ CENTIMES *Lundi 18 Mai 1896*

L'ÉGALITÉ
de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr 50	12 fr.	23 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
On reçoit les annonces
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

INFORMATIONS
(Par Service Spécial)

MOUVEMENT PREFECTORAL
Paris, 16 Mai.

C'est à un des conseils de la semaine prochaine que M. Barthou fera signer le mouvement préfectoral annoncé depuis l'arrivée au pouvoir du ministère actuel.

Ce mouvement doit avoir une certaine importance ; il paraît même qu'il comprendra plusieurs mutations dans le haut personnel administratif.

LE SHAH DE PERSE
Aden, 16 mai.

Des marchands de Bouchire, dans le golfe Persique, écrivent qu'un complot a été découvert à Ispahan, contre la vie du nouveau shah, et que le résident anglais a réclamé la protection de trois complices réfugiés à Bender Abas.

LES ZOUAVES EN FRANCE
Paris, 16 mai.

Le ministre de la guerre a adressé la dépêche suivante au général commandant le 19e corps d'armée à Alger :

« Le transport des bataillons de zouaves en France est ajourné jusqu'à nouvel examen de la question. »

L'INSURRECTION CUBAINE
Madrid, 16 mai.

Le général Weyler a télégraphié à M. Canovas qu'il ne donnera jamais sa démission tant qu'il y aura un seul ennemi de la patrie en armes.

Une lettre écrite de la Havane par une personne qui touche de près au général Weyler communique les impressions les plus favorables au sujet de la situation militaire.

On espère que Maximo Gomez, pour porter secours à Macea, sera forcé de livrer bataille.

La *Gaceta*, de la Havane, publiera un décret prohibant l'exportation du tabac en feuilles de Vuelta d'Abajo et de la Havane dans le but d'éviter de paralyser l'industrie de Cuba.

CHEZ LES MATABÉLES
Londres, 16 mai.

On télégraphie de Baluwayo :

« Le colonel Napier a envoyé ce matin le capitaine Guy, avec 100 hommes de cavalerie pour établir un poste de télégraphe optique au sommet du Kopje. Le poste a été facile à établir.

» Les Cafres s'étaient retirés préalablement, le capitaine Guy les a poursuivis à travers d'épaisses forêts, vers le nord-est, en leur tuant près de 80 hommes. L'ennemi a été complètement démoralisé. »

On télégraphie de Capetown 14 mai :

« Le général sir Frederick Carrington est arrivé aujourd'hui dans la matinée. Un détachement du régiment de Middlesex était également à bord.

» Sir Frederick Carrington prendra immédiatement le commandement des forces opérant contre les Matabélés. »

L'INVISIBLE
Nancy, 14 mai.

Les rayons X... viennent pour la première fois, croyons nous, de franchir l'enceinte du prétoire. Avant-hier ils servaient de matière à conviction dans une affaire jugée par le tribunal correctionnel de Nancy.

Un ouvrier d'une usine métallurgique des environs de Nancy, ayant été pris dans une courroie de transmission eut, il y a quelque temps, la jambe fracturée à quelques centimètres au-dessus des deux malléoles.

Le médecin traitant lui aurait, paraît-il, mal remis la jambe. Le patient fit photographier sa fracture et un chirurgien constata la négligence du praticien.

La photographie de l'invisible sera donc une fois de plus, arrivée à des résultats pratiques.

LE BUDGET ESPAGNOL
Madrid, 16 mai

Le gouvernement déposera prochainement le budget de 1897, mais comme il faudra deux mois environ à la nouvelle Chambre pour se constituer, on ne croit pas qu'il puisse être discuté avant la session d'automne.

LES RAPATRIES ITALIENS
Londres, 16 mai.

Le correspondant du *Times* au Caire annonce que le transport italien *Archimède* a quitté hier Port Saïd pour Naples, ayant à bord 350 malades et blessés et un bataillon de 642 hommes, qui se trouvait à la bataille d'Adoua.

LA CIVILISATION
Berlin, 16 mai.

L'explorateur Wolf publie dans le *Tageblatt* les révélations promises sur les agissements du lieutenant Werther dans l'Afrique orientale. Il accuse cet officier d'avoir attaqué sans provocation des tribus pacifiques, dévastant les villages, tuant les hommes et emmenant les femmes et les enfants en captivité pour les revendre avec du bétail aux Arabes.

Le lieutenant Werther aurait ensuite abandonné les malades de sa caravane que M. Wolf a trouvés couverts d'ulcères et déjà guettés par les hyènes.

LE CHOLERA EN EGYPTE
Paris, 16 mai.

Le *New-York Herald* (édition de Paris), reçoit une lettre de son correspondant du Caire disant que l'extension que prend l'épidémie de choléra à Alexandrie donne lieu à beaucoup d'appréhensions.

L'état-major de l'armée d'occupation est très affecté et redoute qu'il en résulte de sérieuses éventualités pour la campagne de Dongola.

Depuis le mois d'octobre dernier où le choléra éclata à Damiette, il y a eu 1,337 cas dont 1,118 ont été mortels.

Il y a lieu, en effet, de craindre pour la santé des troupes, si le temps, devenant plus chaud, venait à favoriser l'extension de l'épidémie. On pense que si des troupes britanniques sont envoyées pour rejoindre l'expédition, elles débarqueront dans la mer Rouge et s'avanceront jusqu'à Luxor par le désert afin d'éviter les foyers contaminés.

LES ALLEMANDS EN AFRIQUE
Hambourg, 16 mai.

Les troubles dans la colonie allemande du sud-ouest de l'Afrique ont augmenté. On craint que la garnison ne soit massacrée avant que les renforts arrivent. Ces renforts doivent quitter prochainement Hambourg.

L'ELECTION DES MAIRES
Saint Étienne, 16 mai.

Le conseil municipal a procédé hier soir à l'élection du maire et des adjoints. M. Chavanon, maire sortant républicain, a été élu par 19 voix contre 17 données au citoyen Girodet, député socialiste.

Toute la municipalité est républicaine.

Amiens, 16 mai.

M. Fiquet, député radical, vient d'être réélu maire par [illegible] voix contre [illegible].

UNE VIEILLE AFFAIRE
Le Gua (Aveyron), 16 mai.

Le parquet de Villefranche s'est transporté avec la gendarmerie à Cransac pour rouvrir une enquête sur un meurtre commis il y a trois ans et sur lequel la justice n'avait pu faire encore la lumière.

Deux arrestations viennent d'être opérées.

PAQUEBOT ECHOUE
Bordeaux, 16 mai.

La première tentative pour renflouer le paquebot *Saint-Laurent* a été faite hier soir et n'a pas réussi.

On doit recommencer l'opération à la marée de ce soir. Le navire ayant été allégé le succès de l'opération n'est pas douteux.

EN ALGERIE
Paris, 16 mai.

Le *Figaro* réédite l'information d'après laquelle M. Cambon, ancien préfet du Nord, gouverneur général de l'Algérie, serait compris dans le prochain mouvement diplomatique et serait remplacé au gouvernement général par M. Jonnart, député du Pas-de-Calais, gendre de M. Aynard, député du Rhône.

BULLETIN DU JOUR
La Débâcle Royaliste

Des dissensions viennent d'éclater dans le parti royaliste.

Un point les souligne trop nettement pour qu'il soit possible de douter de leur réalité : nous voulons parler de la démission de M. le duc d'Audiffret-Pasquier de ses fonctions de président du comité directeur du parti. Cette démission paraît dès aujourd'hui absolument acquise, et quelle qu'en soit la cause, il est certain que le parti royaliste est, dès à présent, menacé une fois de plus dans son unité, obtenue au prix de tant d'efforts, et nous pourrions dire d'humiliations pour la famille du bénéficiaire définitif.

Menacé dans son unité le parti royaliste l'est en effet.

Il semble qu'une scission, qui serait une seconde mort pour le parti depuis si longtemps moribond, soit à la veille de s'opérer entre les fidèles de la royauté, les uns persistant à tenir pour le duc d'Orléans, célèbre sous le nom de «Gamelle», surnom qui lui fut donné à la suite de sa ridicule équipée en France, les autres se montrant disposés à se ranger autour du jeune Henri d'Orléans, fils du duc de Chartres, décoré comme explorateur par le dernier ministère.

Dans le milieu royaliste les habiles croient devoir protester contre toute possibilité de scission. Mais il semble bien que cette protestation ne soit que pour la forme. Dans un dîner privé, donné tout récemment, le prince Henri serait allé jusqu'à dire en un moment d'épanchement :

« Si mon pays m'appelle, je suis à sa disposition. »

La gravité de ce propos, qui n'a pas été démenti n'échappera à personne.

Nous venons parler de ces choses en nous plaçant au point de vue royaliste. Car, pour nous, la démission du duc d'Audiffret-Pasquier, la compétition du prince Henri, les espérances des royalistes, — qu'ils tiennent pour Gamelle ou pour l'explorateur, — ont tout juste la même importance, c'est-à-dire qu'elles n'en ont aucune.

Les royalistes qui s'agitent autour du duc et du prince et se demandent avec une anxiété comique : qui sera roi ? nous rappellent cet infortuné que Scarron dans son Virgile travesti nous représente, aux enfers, caressant l'ombre d'un carrosse avec l'ombre d'une brosse.

Le duc, le prince, et tous les partisans empressés autour d'eux,.. des ombres ! des ombres ! et rien de plus.

VAINES ALARMES

Voilà la comédie qui commence !

Lorsqu'à la fin de la discussion sur le projet Doumer M. Guillemet, ex-radical passé à l'opportunisme avec armes et bagages, présenta son amendement, nous nous permîmes d'affirmer à la Chambre que si elle ne votait pas le projet gouvernemental, elle ne voterait rien.

Cette opinion, qui fut d'ailleurs, ce jour là, partagée par la majorité, souleva de vives protestations. « Nous ne » voulons pas de l'impôt sur le revenu, s'écriait M. Poincaré, mais nous » ne sommes pas moins de fervents » partisans du progrès. »

Et il y a quelques jours, au cours de la lutte municipale, un député opportuniste, M. Pourteyron, protestait que s'il n'avait pas voté l'impôt sur le revenu c'était pour donner son suffrage à une réforme fiscale bien préférable : l'institution de l'impôt sur *les* revenus.

En effet, quand les adversaires de l'impôt sur le revenu ayant, grâce au Sénat et à M. Félix Faure pris la revanche de leur échec, le cabinet Méline s'est installé au pouvoir sous la protection de la droite, il a déclaré que la réforme fiscale serait le premier de ses succès.

Même un des membres du nouveau ministère s'est oublié jusqu'à avancer, après boire, que ses collègues et lui n'étaient pas moins que leurs prédécesseurs animés de l'esprit progressiste et réformateur et qu'ils ne différaient d'opinion que sur le mode d'application.

Une rectification opportune est venue, fort heureusement adoucir ce qu'un tel langage avait d'effravant et rassurer les modérés.

Mais ils ne se satisfont pas à si bon compte et dans le même numéro où le *Journal des Débats* mettait en demeure le membre du cabinet qui avait proféré de si imprudentes paroles de les rétracter, il réclamait à la déclaration ministérielle un erratum autrement important.

Le prince de l'économie politique — c'est M. Paul Leroy-Beaulieu que je veux dire — s'explique en un article d'une impertinence nette, sur les projets de réforme fiscale qu'on prête au ministère de son choix.

Il le somme tout d'abord d'accepter les conclusions de la commission sénatoriale qui, fidèle aux traditions du Luxembourg, a rayé du projet sur les droits de succession la seule partie qui en constituait l'originalité et la valeur : la progressivité.

Comment M. Méline demeurerait-il sourd à cet appel et de quel front repousserait-il, au Sénat, des idées défendues, à la Chambre, avec autant d'énergie que peu de succès, contre son ami Poincaré lui-même.

Aussi bien le rédacteur du *Journal des Débats* n'insiste pas sur ce point. Il sait trop qu'au Luxembourg il a ville gagnée et que si M. Méline paraît changer d'avis, ce ne sera que pour la forme, dans le but de ménager quelques amis qui ont la faiblesse de tenir à sauver les apparences, et avec la certitude d'être battu,, et content.

Mais M. Leroy-Beaulieu s'élève avec vigueur contre les projets qu'il soupçonne M. Cochery d'élaborer. Ne s'est-il pas engagé en effet à préparer ce fameux impôt sur *les* revenus derrière le décor duquel sont si heureux de s'abriter les députés renégats, qui entendent satisfaire à la fois leurs intérêts et leurs électeurs en ne donnant leur adhésion qu'aux projets de réforme fiscale voués à un échec certain.

Mais l'établissement de ce fantomatique impôt ne va pas sans l'institution d'une taxe sur la rente qui fait reculer d'horreur M. Delombre, rapporteur général du budget et aussi sans le remaniement de la contribution mobilière.

Or, il faut voir de quelle main M. Leroy Beaulieu flagelle les « badauds » — à toi, Cochery — assez dénués de réflexion pour avoir suivi M. Doumer dans sa critique de la contribution mobilière.

Pour lui cette taxe est l'impôt même sur le revenu. C'est, sinon la plus parfaite, « la moins imparfaite de toutes les taxes qui existent et de toutes celles qu'on peut imaginer. »

Tel est l'accueil par la portion la plus importante de la majorité méliniste — Droite et Centre — aux projets de réforme fiscale.

Une semblable attitude ne saurait nous surprendre. Elle est dans la logique des choses.

M. Méline et ses collègues peuvent espérer capter les députés encore hésitants qui ne demandent qu'à être trompés, en se présentant sous les doubles et contradictoires espèces d'un ministère soutenu par la Droite et d'un cabinet réformateur.

Dans la réalité il faut choisir. A souffler le chaud et le froid, on finit par déchaîner la tempête.

Les ploutocrates de l'usine et de la terre, dont M. Méline est l'intendant, n'ont pas culbuté le ministère Bourgeois duquel ils redoutaient les hardiesses fiscales, pour permettre à ses remplaçants de se livrer aux mêmes fantaisies.

Il n'est rien tant qu'ils abhorrent que les projets de remaniements fiscaux. Ils souhaitent par dessus tout qu'on passe à un autre sujet de conversation.

Comme le personnage de la comédie en entendant traiter ces questions d'impôts nouveaux, de taxes sur la rente, ils sont tentés à chaque instant de s'écrier : « Mais on ne parle que de notre mort là-dedans ! »

M. Méline sait ce qu'il leur doit. Il le rappellerait au besoin à cet étourneau de Cochery. Que M. Leroy-Beaulieu se rassure : ce n'est pas le cabinet de la droite qui mettra en péril les intérêts des classes dirigeantes.

A. MILLERAND,
député de la Seine.

RÉFORMES MINISTÉRIELLES
(De notre correspondant)

Paris, 16 mai.

On a lu les instructions envoyées par M. Georges Cochery, ministre des finances, aux inspecteurs généraux, en ce qui concerne les divers services qui peuvent être vérifiés au cours des tournées de l'inspection générale des finances, c'est-à-dire ceux des ministères de l'agriculture, de l'industrie, des postes et des télégraphes, des finances, de l'instruction publique, de l'intérieur, des travaux publics.

Les études de l'inspection générale s'étendront aux autres ministères ; mais, en raison du caractère de leurs services, ces ministères doivent faire l'objet de missions spéciales.

Déjà un inspecteur des finances a été chargé, sur la demande du ministre des affaires étrangères, d'étudier les services de son département.

Le ministre des colonies a demandé pour le même objet un inspecteur des finances et un deuxième lui sera sans doute adjoint à bref délai.

Au ministère de la marine, un inspecteur général a été placé à la tête de la direction de la comptabilité générale, et il a été décidé qu'il serait maintenu.

En ce qui concerne le ministère de la guerre, des commissions spéciales seront instituées, composées de trois membres : un officier général président, un inspecteur des finances et un contrôleur principal de l'administration de l'armée. C'est dans le même ordre d'idées qu'il sera procédé prochainement pour le ministère de la marine.

L'EXPÉDITION AU SOUDAN
(De notre correspondant)

Alexandrie, 16 mai.

On assure de bonne source que le tribunal mixte dans l'affaire de la caisse de la Dette est complètement favorable à la thèse française et qu'un jugement sera rendu dans ce sens.

Il est possible que le ministère prélève auparavant 1.000.000 livres sur le fonds de la caisse. Les frais de l'expédition, après évaluation officieuse de l'état-major, seraient au total de trois millions et demi de livres.

Londres, 16 mai

On mande de Souakim au *Morning Post* : « On annonce que l'émir de Dongola a demandé des renforts au khalife, car il ne peut s'opposer aux forces égyptiennes avec les troupes dont il dispose.

» Le khalife a donné l'ordre à Zéki de renforcer Dongola avec toutes les forces disponibles à Berber, mais il craint d'envoyer des troupes d'Omdurman. »

On mande du Caire au *Daily Mail* : « On assure que la récente escarmouche de cavalerie, qui a eu lieu près d'Akasheh, sous le commandement du major Burn-Murdoch, n'a été nullement une brillante affaire. On assure que les troupes égyptiennes ne se sont pas conduites aussi brillamment que pouvait le faire supposer la lecture des comptes rendus publics.

» On va même jusqu'à dire qu'il ne faudrait faire aucun fonds sur les troupes indigènes dans le cas d'une rencontre sérieuse avec les derviches. »

L'ACTION GOUVERNEMENTALE

Voici, ou jamais, le cas de répéter le dicton populaire : « Tant plus ça change, tant plus c'est la même chose. » On annonce que M. le ministre de l'intérieur a, depuis son installation, conféré avec la grande majorité des préfets auxquels il donne ses instructions, et qu'il les aura tous vus avant la rentrée des Chambres.

A cette information, un rédacteur anonyme du *Journal des Débats*, qui pourrait bien être M. Yves Guyot, réplique en demandant :

« Combien en aura-t-il mis en disponibilité ou déplacé ? »

Il nous surprend que cette question soit posée, car personne ne saurait avoir de doute sur la réponse qui sera fournie. M. Barthou ne mettra en disponibilité, ne déplacera aucun préfet.

En effet, pourquoi préparerait-il le moindre mouvement préfectoral ? Ni M. Bourgeois ni M. Sarrien n'ayant changé les préfets qui avaient été installés qui avaient suivi la ligne politique indiquée par M. Dupuy, par M. Leygues, tout doit être pour le mieux dans le meilleur des mondes administratifs aux yeux du ministre de l'intérieur.

On ne s'attendait certainement pas à ce que M. Barthou fit une hécatombe des fonctionnaires qui ont, sous l'inspiration des prédécesseurs de M. Bourgeois, pratiqué le régime de faveur envers les réactionnaires et ralliés, de défiance et de suspicion à l'égard des républicains. L'interrogation du *Journal des Débats* est donc parfaitement oiseuse.

Il n'en eût pas été de même si M. Bourgeois ou M. Sarrien avaient écouté les conseils des journaux radicaux, si, dans l'intérêt bien compris de la démocratie, ils s'étaient décidés à évincer ceux des représentants qui l'avaient combattu.

On aurait vu alors, par la conduite qu'il eût tenue si M. Barthou se prononçait pour la politique républicaine ou pour la politique réactionnaire.

L'inertie du dernier cabinet empêche, au moins pour le moment, de faire cette constatation.

Procès des Socialistes Allemands
(D'un correspondant)

Berlin, 16 mai.

Hier a commencé le procès intenté aux chefs, aux organisateurs et aux leaders de l'organisation du parti socialiste sous prétexte de transgression à la loi sur les associations.

Les poursuites sont basées sur ce fait que dans les années 1893-95 en leur qualité d'organisateurs et de leaders d'associations politiques dont l'objet est de traiter des sujets politiques, nos amis ont entretenu des relations avec d'autres associations du même genre, par l'intermédiaire de comités, de commissions et par des échanges de correspondances et des subventions en argent.

Les accusés sont au nombre de 47. Parmi eux se trouvent les citoyens Auer, Bebel et Singer, députés.

Le tribunal a entendu aujourd'hui les députés Auer, Bebel et Singer et trois autres accusés.

La continuation des débats a été renvoyée à demain.

LA JUSTICE A FALAISE

Nous venons de recevoir, portant ce titre, une brochure fort intéressante du citoyen Houel. Le citoyen Houel y expose avec preuves et documents à l'appui, les vols et les spoliations dont il a été victime. Poursuivi par une bande dont il avait démasqué les appétits politiques, Houel fut mis en faillite pour 10 francs et par défaut, — l'assignation ne lui étant pas parvenue. Chose curieuse, il devait — frais compris — une somme de 910 francs. Ses représentants avaient en main 300 francs. Un huissier nommé Boublet devait envoyer une somme de 100 francs dont il était débiteur. Il garde les 100 francs. Et le tribunal de commerce de Falaise présidé par le sieur Baroé, prononce la faillite pour 10 francs.

Immédiatement on transforme la faillite en banqueroute. Exaspéré, Houel inflige à Baroé une correction méritée. Il est poursuivi pour banqueroute et coups et blessures.

Ce fut notre ami Viviani qui le défendit et qui flétrit à la barre du tribunal de Falaise toute la bande : syndics, avocats, tribunal. Honteux, le tribunal correctionnel acquitte Houel du chef de banqueroute, condamnant ainsi les coupables manœuvres dont il était victime. Mais il le condamne à 15 jours de prison pour coups et blessures.

La cour de Caen applique la loi Bérenger à Houel — reconnaissant ainsi son innocence.

Cet honnête homme n'en est pas moins ruiné. La somme qu'il devait était de 310 francs. Savez-vous, trois mois après, à quelle somme elle était montée ? A 1,350 ! Comment ? Par le procédé obscur et profitable des frais de justice !

Houel dénonce tous ces individus. Il les accuse de concussion, de vol, de brigandage. Croyez vous qu'ils aient donné signe de vie ? Non. Ils reçoivent ces accusations sans frémir. Quant à Darian, à qui il faut une magistrature disqualifiée pour qu'elle soit à son niveau naturellement il ne dit rien. Quel monde !

UNE ATROCE EXÉCUTION
(D'un correspondant)

Alger, 16 mai.

Ce matin a eu lieu à Mascara l'exécution de Negro Embarck, qui avait assassiné la demoiselle Chassaing pour la voler.

Au moment où les magistrats ont pénétré dans sa cellule, le condamné a réitéré sa déclaration qu'il n'avait commis son crime que parce que la victime lui refusait le paiement de ses salaires.

A cinq heures, la porte de la prison s'ouvre. Negro Embarck, arrivé près de l'échafaud, oppose une résistance furieuse pendant près de quatre minutes, le condamné roule les yeux, se plie, se tord, recule pour ne pas engager sa tête dans la lunette.

Trois aides et des agents de police le poussent. Impossible de réussir à l'amener sous le couperet.

Le bourreau essaie, mais en vain, de tirer la tête du malheureux par les cheveux, mais ceux-ci, crépus et trop courts, lui glissent dans les mains.

Le bourreau se décide alors à prendre une corde que l'on parvient à attacher au cou du criminel Il tire à lui et finit par amener la tête dans la lunette.

Le couteau tombe : justice est faite.

Le corps a été ensuite inhumé. Il n'a été fait aucune expérience médicale.

Peu de spectateurs assistaient à cette émouvante exécution.

Un bienfaiteur de l'Humanité
Le Centenaire de la découverte de Jenner

Il y a eu hier cent ans que la science médicale a enregistré une de ses plus belles découvertes. C'est, en effet, le 14 mai 1796, que Jenner, le célèbre médecin anglais découvrit la vaccine après de nombreuses et patientes recherches.

Jenner avait constaté que tous les paysans qui avaient contracté la «picote» des vaches ou «cow-pox» étaient exempts de la variole. Ce point étant acquis, Jenner commença une série d'épreuves qui furent couronnées d'un plein succès.

L'existence du virus était, paraît-il, connue depuis longtemps dans l'Inde et en Perse, mais c'est à Jenner qu'appartient la gloire d'avoir le premier démontré positivement la possibilité d'inoculer le virus vaccin des animaux à l'homme et de celui-ci aux sujets de son espèce.

La première séance publique fut pratiquée, en mai 1796, sur une petite fille de huit ans, par deux piqûres superficielles au bras. Toutefois, ce n'est que deux ans après que Jenner publia son premier ouvrage sur l'inoculation de la vaccine.

Le centenaire de cette magnifique découverte a fait l'objet d'un rapport qui a été lu hier à la séance de l'Académie de médecine, par son auteur M. le docteur Hervieux fondateur et directeur du service de la vaccine à l'Académie.

Sans nous attarder à l'historique de la vaccination en France, nous allons aborder l'étude des résultats obtenus à cette heure, examiner l'organisation du service de la vaccine à Paris et voir ce qu'il reste à accomplir.

Mais au préalable, il n'est pas sans intérêt de rappeler que ce n'est qu'en 1800 que l'emploi de la vaccination fut tenté à Paris. Le 2 juin de cette année, le comité médical qui venait de s'organiser pour vérifier la valeur de la découverte de Jenner vaccina trente enfants, ou plutôt ce fut Woodville, médecin de l'hôpital d'inoculation de Londres, qui pratiqua lui-même cette opération.

Le 7 février 1801, un hospice spécial fut fondé à Paris où devait fonctionner un comité chargé d'examiner toutes les questions relatives à la vaccination et à son développement en France.

Vaccination obligatoire

Cela dit, passons aux différentes questions que nous nous sommes proposé d'examiner dans cet article.

— La variole, disait M. le docteur Proust dans une séance du Comité consultatif d'hygiène publique de France est une affection qui doit disparaître du cadre nosologique et qui disparaîtra le jour où l'on voudra faire exécuter sérieusement et complètement les mesures recommandées depuis si longtemps.

Cela est si vrai, que depuis vingt-cinq ans avec les mesures prophylactiques prises, le chiffre des décès variolique s'est considérablement abaissé en France. Mais nous n'en sommes pas encore arrivés aux résultats obtenus en Allemagne où la vaccination est obligatoire depuis le 1er avril 1874, et où la variole est devenue si rare, qu'on n'en parle pas dans les statistiques sommaires.

M. Jacques Bertillon, qui s'est livré, à ce propos, à d'intéressants travaux de statistique, nous apprend que le nombre des décès causés par la variole en Allemagne, est d'environ [illegible] pour un million d'habitants.

Chez nous, on a obtenu dans l'armée un résultat très heureux depuis que la vaccination et la revaccination y sont sévèrement pratiquées. De 1872 à 1890, le nombre des morts par variole n'a été que de 0.0148 [illegible], ou bien 14,8 par 100,000 soldats.

Dans la population civile, ces chiffres ne sont pas malheureusement constatés, et cela tient à ce que les vaccinations et les revaccinations n'y sont pas régulièrement pratiquées. C'est pourquoi le comité consultatif d'hygiène de France avait émis le vœu, il y a trois ou quatre ans qu'une loi rendît obligatoire en France la vaccination et la revaccination.

Utiles animaux

A l'heure actuelle, la vaccine animale est à peu près substituée partout à la vaccine humaine, autrement dite la vaccine jennérienne, et cela pour les raisons suivantes.

D'abord, elle prévient absolument la contamination syphilitique par le vaccin, ce qui s'est présenté très souvent par le système de la vaccination de bras à bras. Elle possède l'avantage d'offrir en tout temps aux médecins vaccinateurs un virus abondant qui, pour cette raison même garantit des succès multipliés, nombreux, lorsqu'il s'agit de vacciner des groupes considérables et surtout en cas d'épidémie de variole. Elle permet les revaccinations fréquentes, seul moyen, nous le répétons, d'assurer une immunité parfaite.

M. le docteur Hervieux nous disait :

« Dans la lutte engagée contre l'épidémie de variole de 1893-1894 qui a sévi à Paris, il faut attribuer l'action prépondérante aux revaccinations ; mais je dois le dire bien haut, jamais l'extinction du fléau n'aurait été ni aussi prompte ni aussi complète sans l'énorme production de vaccin fournie par les génisses. Jamais le vaccin humain, avec les lenteurs et les difficultés de sa récolte, avec l'indocilité des vaccinifères, avec les résistances et les lamentations maternelles, n'aurait pu suffire à la tâche. Jamais, avec le vaccin humain, nous n'aurions pu, à l'Académie de médecine, comme nous l'avons fait, pratiquer, en une séance de moins de deux heures, cinq à six cents inoculations vaccinales. »

Plusieurs savants hygiénistes avaient demandé la création, à Paris, d'un institut central de vaccine, placé sous la dépendance de l'Etat, et qui aurait eu pour but la culture et l'entretien permanent du vaccin pouvant servir à son ensemencement, sa récolte, sa préparation, sa conservation et à sa distribution permanente. A cela, on a objecté, non sans raison, que l'Académie de médecine, qui possède dans ses attri-